

Direction des Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise

Le Recrutement (Suite)



LE Tiers-Ordre, en inspirant et en imposant à ses membres le respect envers le prêtre, ainsi que la soumission religieuse à son autorité, et en lui communiquant une grâce spéciale comme une grâce d'état, dans ce but, favorise donc l'esprit paroissial plus qu'aucune autre institution ne saurait

le faire. Nous l'avons établi dans nos précédents articles.

Que les membres du Tiers-Ordre, à travers les âges, aient rempli leur mission, c'est ce que l'histoire du Tiers-Ordre, et surtout la vie des nombreux Saints qui l'ont illustré, établit d'une manière péremptoire.

Arbor bona bonos fructus facit, un bon arbre ne peut produire que de bons fruits, telle est la fructification du Tiers-Ordre, dès son apparition dans l'Eglise : respect et soumission à l'Eglise Romaine, et aux prêtres de cette Eglise, voilà ce qu'il a toujours produit. Qu'il nous suffise de citer les deux grands Saints qui sont proposés à l'imitation des Frères et des Sœurs Tertiaires, comme étant leurs patrons : saint Louis de France et sainte Elisabeth de Hongrie. Tous ceux qui ont eu des rapports intimes avec lui, dit l'historien du premier, Guillaume de Chartres, savent quelle humilité et quel respect il a toujours témoignés à l'Eglise Romaine. Avec quelle dévotion il recevait les rescrits et les mandats apostoliques, avec quelle soumission et quelle ponctualité il les mettait à exécution, comme un vrai fils d'obéissance, *sicut verus filius obedientie*. Ce qu'il pratiquait lui-même, il le recommanda à son fils dans son testament resté célèbre, lui disant : « Soyez toujours dévot à la sainte Eglise romaine, et rendez au Souverain Pontife l'honneur et le respect que vous lui devez comme à votre Père spirituel. » Ce respect, il le témoignait au plus humble prêtre, au